



## DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Délégation faite au Président

Réf. : P423\_2020

Date : 04/12/2020

**OBJET : Assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la sédentarisation des gens du voyage par la création de terrains familiaux locatifs**

### Exposé

Une consultation selon une procédure adaptée a été lancée en vue de conclure un marché public pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la sédentarisation des gens du voyage par la création de terrains familiaux locatifs.

Deux plis électroniques nous sont parvenus dans les délais impartis :

- Groupement CDHAT (mandataire) / BOISROUX
- Cadres en mission

Après examen des candidatures, analyse et classement des offres conformément aux documents de la consultation, il est proposé d'attribuer le marché public au CDHAT qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 46 530,00 € HT soit 55 836,00 € TTC pour la tranche ferme et 18 240 € HT soit 21 888 € TTC pour la tranche optionnelle du volet « accompagnement des familles ».

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération DEL2020\_172 du 6 octobre 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin – Modification n°1,

**Vu** le Code de la Commande Publique, et notamment l'article R2123-1-1°,

### Décide

- **De signer** le marché public pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage relative à la sédentarisation des gens du voyage par la création de terrains familiaux locatifs avec le Groupement CDHAT (mandataire) / BOISROUX dont le siège social du mandataire est situé Parc d'activités du golf, 210 rue Alexis de Tocqueville, 50000 SAINT-LO,

pour un montant de 46 530,00 € HT soit 55 836,00 € TTC pour la tranche ferme et 18 240 € HT soit 21 888 € TTC pour la tranche optionnelle du volet « accompagnement des familles »,

- **De dire** que le marché débutera à compter de sa notification pour une durée de 3 ans pour la tranche ferme et 6 mois supplémentaires pour la tranche optionnelle « accompagnement des familles »,
- **De dire** que la dépense sera imputée au budget principal, LdC 77197,
- **D'autoriser** le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**